



## Séparation et reserve de poche

Par **ninouse**, le **18/07/2011** à **10:57**

Bonjour

je suis séparée depuis 11 ans (sans être mariée) mon ex avait une réserve de poche ou mon nom apparaissait en co emprunteur le soucis c'est que je viens de savoir qu'il continuait à prendre des crédits avec cette carte depuis toutes ces années que dois je faire  
je vous remercie

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **11:33**

Relisez les conditions de ce crédit permanent concernant sa résiliation

Par **ninouse**, le **18/07/2011** à **11:44**

je n'ai plus ses conditions ça remonte à plus de 11 ans

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **11:47**

Alors allez les voir

Par **ninouse**, le **18/07/2011 à 11:54**

c'est pas une banque c'est facet ils ne me disent rien car je ne suis pas la propriétaire de la carte faut juste rembourser ce solde (dont je ne sait pas le montant) mais plus facile à dire qu'à faire moi je ne vais pas rembourser un pret donc je n'ai pas bénéficié et lui il n'a surement pas les moyens donc je ne sait pas quoi faire j'ai essayé de le joindre via internet mais pas de réponse alors c'est pour cela que je cherche des solutions

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 11:57**

Mais vous avez signalé votre changement d'adresse à l'organisme de crédit ?

Par **ninouse**, le **18/07/2011 à 12:01**

biensur, j'ai téléphoné je ne sais combien de fois pour leur donner les infos de notre séparation à chaque fois qu'ils m'appellent je leur répète inlassablement la même histoire mais ils me rappellent toujours et biensur c'est toujours une nouvelle personne donc je répète encore et toujours, donc les appels, les mails, les courriers rien n'y fait on me recontacte toujours

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 15:01**

Je ne parle pas de les informer de votre séparation, ça ne les concerne pas. De toute façon, vous n'avez aucun lien légal l'un envers l'autre, vous êtes deux étrangers qui ont contracté, ensemble un pret.

Je vous parle de suivre la procédure ou en LRAR pour signaler le changement d'adresse afin de recevoir le courrier de reconduction ou non du crédit, tous les 3 ans.